Il travaille dans une société qui possède un restaurant où l ' on vend du vin et de la viande porcine.

Mon mari travaille dans un pays occidental pour une société qui vend des vêtements féminins et masculins et surtout des vêtements pour enfants à côté d'ustensiles domestiques, de l'or et divers autres articles. Ma question est la suivante: la société possède un restaurant où l'on sert de la viande porcine et du vin. Mon mari travaille dans le secteur où l'on vend des montres et de l'or. Son activité est elle interdite ou autorisée? J'espère recevoir de vous une réponse exhaustive.

Louanges à Allah
Premièrement, il est déjà donné dans de nombreuses réponses citées dans ce site un avertissement concernant le séjour dans les pays des mécréants à cause de ses effets négatifs évidents sur la foi du résident. Car il y est exposé à des plaisirs charnels et à des questions ambiguës qui peuvent être
une source de troubles pour sa foi. Nous demandons à Allah de nous en préserver.
On s'y habitue, en outre, à la vision de choses condamnables sans pouvoir les condamner ou les réformer, ce qui peut amener l'individu à les banaliser.

Voilà pourquoi il n'est pas permis au musulman de résider dans les pays des
mécréants, si l'on craint pou sa foi.
Voir les questions n° 38284
et 13363.
Deuxièmement,
si le travail exercé dans le secteur des montres et de l'or est sans rapport avec le restaurant et ce que l'on y sert et fait en matière de choses condamnables,
son salaire est licite puisqu'il récompense un travail légal. Et il ne supporte pas le péché qui résulte des transactions illicites de la société.
Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons engageaient

des transactions avec des juifs, bien que ceux-ci menaient par ailleurs des transactions illicites comme l'usure, la corruption et la spoliation des biens d'autrui.
At-Tabarani a rapporté que Ka'ab ibn Udjayrah (P.A.a) a dit: «J'étais allé voir le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et l'ai trouvé (visiblement) affecté et lui ai dit: «Puisse mon père être sacrifié pour te sauver! Pourquoi es tu si affecté?- « Je n'ai rien avalé depuis trois nuits.»! En repartant, je suis tombé sur un juif qui abreuvait ses chameaux et je l'ai aidé sur la base d'une datte contre un sceau d'eau. Et j'ai rassemblé des dattes et les ai apportées au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)».
Déclaré bon par al-Albani dans Sahih at-targhi wa at-tarhib, n° 3271.Voir la réponse donnée à la question n°20732.
Allah le sait mieux.